



# CLUB DE VOL LIBRE YAMASKA FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2006

Membre

Élève

Visites d'hiver

Nom:	.....
Prénom:	.....
Adresse:	.....
Ville:	.....
Code postal:	.....
Téléphone maison:	.....
Heures de vol:	.....
Niveau canadien:	.....
Hagar:	.....
Contact en cas d'urgence:	.....
Téléphone travail:	.....
Véhicule marque et couleur:	.....
Lettres radio:	.....
Cellulaire ou pagette:	.....
Courriel:	.....
<input type="checkbox"/> Deltaplane <input type="checkbox"/> Parapente   Aile:	.....

Pour être visiteur ou membre du Club de vol libre Yamaska vous devez:

- avoir lu les règlements du CVLY,
- avoir rempli le formulaire d'exonération de responsabilité du CVLY, AU VERSO,
- être membre de l'Association québécoise de vol libre ou de l'Association canadienne de vol libre,
- avoir un minimum de 2 heures de vol pour un deltiste ou le brevet de parapente pour un parapentiste,
- vous informer des zones d'atterrissage autorisées près de la montagne et atterrir seulement dans ces zones,
- accepter de payer une amende de 100 \$ pour atterrissage hors d'une zone autorisée (250 \$ dans les zones sensibles) et d'être passible d'exclusion du CVLY pour douze mois consécutifs à la deuxième infraction.
- avec moins de 5 heures de vol, être supervisé par un parrain et en communication radio durant les vols avec un instructeur certifié et membre du CVLY,

- Visite** : verser 20 \$ par jour de visite, ou
- Visites d'hiver** : verser 200 \$, pour toutes les visites effectuées du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril (5 mois),
- Membre** : verser 425 \$ pour la cotisation, valide du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007, ou
- Membre (novice)** : pour un pilote de niveau novice, ayant terminé sa formation au cours de la saison courante, 225 \$ à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

**La cotisation n'est pas remboursable.**

Pour les pilotes résidant à moins de 160 km à vol d'oiseau du CVLY, seulement **trois** visites sont permises. Tout pilote doit être courtois envers tous et chacun. Le CVLY peut interdire la circulation des véhicules sur ses routes lors de la période de dégel.

La possession ou la consommation de substances illicites sur un des sites du club de même que la consommation par tout pilote de boissons enivrante (au terme de la réglementation aérienne) 8 heures avant de faire un vol amène automatiquement l'expulsion du CVLY.

En tant que pilote au CVLY, je m'engage à me conformer aux règlements du CVLY.

Signature du pilote : \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Signature du parrain : \_\_\_\_\_ Nom du parrain : \_\_\_\_\_

# **CLUB DE VOL LIBRE YAMASKA**

## **EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ**

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (en lettres moulées), par les présentes, demande la permission de pratiquer le vol libre sur le(s) site(s) opéré(s) par le CLUB DE VOL LIBRE YAMASKA INC. ou par la Cie 9054-1913 Québec Inc. (ci-après opérateurs).

Je reconnais que cette pratique comporte des dangers et risques inhérents; certains résultant de la nature même du vol libre, d'autres résultant d'erreurs humaines ou négligences de la part des participants, et d'autres résultant du fait des circonstances et de l'environnement physique. J'accepte d'assumer ces risques, quelle que soit leur gravité ou prévisibilité.

J'ai lu et j'accepte de respecter les règlements du(des) site(s) ci-dessus mentionnés.

Les opérateurs ne s'engagent à aucune obligation de sécurité. Les opérateurs s'engagent seulement à fournir un ou des site(s) d'envol(s) et d'atterrissage(s) où le vol libre a déjà été pratiqué avec succès, et un local pour l'entreposage de mon équipement de vol libre et autres. Mon véhicule sera en tout temps sous ma responsabilité.

La décision de pratiquer le vol libre sera la mienne seulement, et ceci après avoir vérifié personnellement, avant chaque envol, que toutes les conditions propices au vol libre sont présentes et favorables.

En contrepartie de la permission qui m'est accordée, je renonce pour toujours à toutes poursuites pour dommages ou blessures que je pourrais encourir ou que mon équipement pourrait encourir, résultant de l'entreposage, la préparation ou la pratique du vol libre, contre les opérateurs, les propriétaires ou locataires des sites d'atterrissages et d'entreposage, suite à toute cause, y compris la faute ou négligence de cette personne, ou des personnes sous leur contrôle.

En ce qui concerne les dommages que je pourrais causer par ma préparation, ou pratique du vol libre, soit par mon inadvertance ou ma négligence ou par toute autre cause, j'en assume la responsabilité, et pour cette raison je possède une assurance responsabilité, valide et en vigueur auprès de:

---

Cet écrit est valide jusqu'à l'abrogation écrite signifiée aux opérateurs par courrier recommandé. Toute disposition de la présente convention qui serait contraire à la Loi sera seule annulée et n'aura pas pour effet d'annuler les autres dispositions de la convention qui demeureront en vigueur.

J'ai lu et je comprends les conséquences des présentes et

j'ai signé à: \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Nom du témoin: \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_